

Royaume du Maroc



Projet de Loi de Finances
pour l'année budgétaire
2019



NOTE SUR LES DEPENSES
RELATIVES AUX CHARGES
COMMUNES

NOTE SUR LES DEPENSES
RELATIVES AUX
CHARGES COMMUNES

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1

CHAPITRE I : LE BUDGET DES CHARGES COMMUNES : INSTRUMENT D'ASSISTANCE ET D'APPUI AUX POLITIQUES SOCIALES

2

I.1. PREVISIONS ET REALISATIONS DU CHAPITRE DES CHARGES COMMUNES - FONCTIONNEMENT AU TITRE DES ANNEES 2017 ET 2018

2

I.1.1. Prévisions et réalisations au titre de l'année 2017

2

I.1.2. Prévisions au titre de l'année 2018

4

I.1.3. Réalisations au titre de la période allant du 1er janvier au 31 juillet 2018 :

5

I.2. REPARTITION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2017 ET DE LA PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 JUILLET 2018

7

I.2.1. Préservation du pouvoir d'achat des citoyens : Dépenses de la compensation

7

I.2.2. Contribution de l'Etat aux régimes de retraite et à la prévoyance sociale

7

I.2.2.1. Contribution aux régimes de retraite gérés par la CMR

7

I.2.2.2. Contribution à la CNOPS et à la Mutuelle des FAR au titre de la prévoyance sociale

8

I.2.3. Dépenses et charges diverses

8

CHAPITRE II - LE BUDGET DES CHARGES COMMUNES : INSTRUMENT D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES ET DES PROJETS STRUCTURANTS

10

II.1. PREVISIONS ET REALISATIONS DU CHAPITRE DES CHARGES COMMUNES - INVESTISSEMENT AU TITRE DES ANNEES 2017 ET 2018

10

II.1.1. Prévisions et réalisations au titre de l'année 2017

10

II.1.2. Prévisions au titre de l'année 2018

12

II.1.3. Réalisations au titre de la période allant du 1er janvier au 31 juillet 2018

13

II.2. REPARTITION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2017 ET DE LA PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 JUILLET 2018

14

II.2.1. Financement des grands projets structurants

14

II.2.2. Appui au financement des politiques publiques et des stratégies sectorielles

14

II.2.3. Apurement des dettes, restructuration et transferts divers

15

CHAPITRE III - PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET DES CHARGES COMMUNES AU TITRE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2019

17

III.1. VOLUME GLOBAL

17

III.2. CREDITS DE FONCTIONNEMENT

17

III.3. CREDITS D'INVESTISSEMENT

18

INTRODUCTION

Le budget des Charges Communes, en tant que composante essentielle du budget général, est constitué de l'ensemble des dépenses qui ne peuvent être imputées sur les budgets des départements ministériels ou institutions.

Il se distingue des autres budgets sectoriels, notamment, par :

- L'existence d'un seul budget, décliné en deux chapitres : Fonctionnement et Investissement. Chaque chapitre contient un programme unique intitulé « Appui aux politiques sociales, aux stratégies sectorielles et aux projets structurants », ventilé en projets et lignes ;
- La diversité de la nature de quelques dépenses à caractère social ou économique, ne pouvant être, en raison de leur spécificité, inscrites dans les budgets des départements ministériels ;
- La réalisation de certaines opérations urgentes ou revêtant un caractère d'intérêt général et n'ayant pas fait l'objet d'une programmation préalable, ou d'opérations afférentes au règlement des créances ou à l'apurement des dettes de divers établissements et entreprises publics, intervenues en cours d'année.

Par ailleurs, le budget des Charges Communes est composé des crédits budgétaires programmés dans le cadre de la loi de finances, des crédits supplémentaires ouverts par décret en cours d'année budgétaire, des crédits prélevés sur le chapitre des Dépenses Imprévues et Dotations Provisionnelles, ainsi que des crédits ouverts suite aux versements effectués au profit du budget général, à partir d'un compte d'affectation spéciale ou d'un service de l'Etat géré de manière autonome.

S'agissant des montants des crédits programmés en 2018 au titre des chapitres de fonctionnement et d'investissement du budget des Charges Communes, ils s'élèvent, respectivement, à 36.623,620 MDH* et 19.443 MDH, contre 36.790 MDH et 20.176 MDH en 2017, enregistrant ainsi une légère baisse de 0,45% et 3,63%.

En revanche, la proportion respective des montants susvisés dans le total des dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget général en 2017 et 2018, est restée quasi stable autour de 19% et 30%.

* Millions de Dirhams

CHAPITRE I : LE BUDGET DES CHARGES COMMUNES : INSTRUMENT D'ASSISTANCE ET D'APPUI AUX POLITIQUES SOCIALES

Les crédits du chapitre de fonctionnement du budget des Charges Communes sont constitués, essentiellement, de dépenses revêtant un caractère social telles que la charge de compensation, la contribution de l'Etat aux régimes de retraite et à la prévoyance sociale, ainsi que les allocations, rentes et pensions diverses.

I.1. PREVISIONS ET REALISATIONS DU CHAPITRE DES CHARGES COMMUNES - FONCTIONNEMENT AU TITRE DES ANNEES 2017 ET 2018

I.1.1. Prévisions et réalisations au titre de l'année 2017

Le montant des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement des Charges Communes pour l'année 2017, s'élève à 36.790,000 MDH.

En cours d'année, ce montant a été augmenté d'une somme de 438,363 MDH correspondant aux prélèvements effectués sur le chapitre des Dépenses Imprévues et Dotations Provisionnelles.

Ainsi, le montant total des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement des Charges Communes pour l'année 2017, a atteint 37.228,363 MDH.

Au 31 décembre 2017, le taux de réalisation du budget susvisé a été de 97,56%, compte tenu des prélèvements sur le chapitre des Dépenses Imprévues et Dotations Provisionnelles.

La répartition des versements effectués à cette date, dans le cadre dudit budget, est déclinée comme suit:

Opérations	Débloques effectués (en MDH)	Part dans le total des débloques (en %)
1)- Contribution aux régimes de retraite de la CMR :	14.155,121	38,97%
• Régimes contributifs	11.127,216	
• Régimes non contributifs	756,541	
• Couverture du déficit du régime des pensions militaires	1.986,000	
• Prise en charge de l'impact de la revalorisation des pensions minimales	271,544	
• Frais de gestion des régimes non contributifs	13,820	
2)- Soutien aux prix à la consommation et mesures d'accompagnement :	13.996,333	38,54%
• Compensation du gaz butane	7.800,000	
• Compensation du sucre	3.100,000	

Opérations	Débloqués effectués (en MDH)	Part dans le total des débloqués (en %)
• Compensation de la farine nationale et du blé tendre	1.220,000	
• Prise en charge de l'impact des mesures d'accompagnement à travers le soutien du secteur du transport	886,000	
• Appui direct accordé à l'ONEE	461,000	
• Subvention additionnelle au sucre brut à l'importation	400,000	
• Subvention du sucre et de l'huile destinés aux provinces sahariennes	110,000	
• Subvention allouée à la production locale de graines utilisées pour la production de l'huile végétale (tournesol et colza)	19,333	
3)- Contribution aux dépenses de la CNOPS et de la mutuelle des FAR :	3.152,262	8,68%
• CNOPS	2.585,000*	
• MUTUELLE DES FAR	567,262	
4)- Subvention à l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI)	753,190	2,07%
5)- Couverture des dépenses engagées par l'Administration de la Défense Nationale et le Ministère de l'Intérieur dans le cadre de l'opération de rapprochement des populations sahraouies	700,000	1,93%
6)- Organisation de grands événements dans les différentes préfectures et provinces du Royaume	450,000	1,24%
7)- Pensions exceptionnelles, supplément de pensions et allocation spéciale en cas de décès	324,049	0,89%
8)- Versements au profit du CAS "Fonds de Soutien à la Sureté Nationale"	300,000	0,83%
9)- Règlement des allocations spéciales et forfaitaires accordées, respectivement, aux anciens combattants et aux pupilles de la nation	296,500	0,82%
10)- Règlement des droits mensuels au titre de l'allocation d'appoint versée à certains anciens militaires, anciens combattants et à leurs ayants cause, ainsi que des rappels au titre de ladite allocation versés aux nouveaux bénéficiaires	173,000	0,48%
11)- Règlement des dépenses afférentes au transport des étudiants originaires des régions du sud du Maroc	130,363	0,36%
12)- Règlement du coût du transfert à la CNRA de la gestion des dossiers des ex-employés des Charbonnages du Maroc (CDM) victimes d'accidents du travail (AT) ou de maladies professionnelles (MP), des frais engagés par ladite Caisse dans la gestion desdits dossiers et de l'avance stipulée dans la convention du 28 mai 2004, ainsi que la prise en charge des cotisations au titre de l'assurance volontaire de certains ex-employés de la société précitée	94,959	0,26%

* Dont 20 MDH au titre de la couverture et de la prise en charge des coûts d'assurance maladie vis-à-vis des victimes de violations des droits de l'Homme.

Opérations	Débloqués effectués (en MDH)	Part dans le total des débloqués (en %)
13)- Contribution patronale de l'Etat au Régime Collectif d'allocation de Retraite	85,200	0,23%
14)- Financement de la souscription à la couverture médicosociale complémentaire universelle et règlement de l'allocation de décès au profit des ayants cause des anciens militaires	55,000	0,15%
15) Subvention allouée à l'Université Internationale de Rabat	50,000	0,14%
16)- Autres dépenses	1.602,622	4,41%
Total	36.318,599*	100%

I.1.2. Prévisions au titre de l'année 2018

Le montant des crédits inscrits au titre du chapitre des Charges Communes - Fonctionnement pour l'année 2018, enregistre une baisse de 166,380 MDH ou 0,45% par rapport à l'année 2017, pour atteindre 36.623,620 MDH.

Les principales rubriques du chapitre des Charges Communes - Fonctionnement sont constituées par les transferts au titre de :

► **Contribution de l'Etat aux régimes de retraite gérés par la CMR : 16.918,909 MDH;**

Outre la charge normale de l'exercice au titre des régimes contributifs**, cette enveloppe prend en charge, également, le déficit du régime des pensions militaires, l'impact du relèvement de la pension minimale ainsi que les dépenses des régimes non contributifs.

► **Soutien des prix et mesures d'accompagnement : 13.719 MDH;**

Ce montant est ventilé comme suit :

- Couverture de la charge de compensation du gaz butane et de certaines denrées alimentaires de base telles que le sucre, la farine nationale et le blé tendre : 13.019 MDH ;
- Prise en charge de l'appui direct accordé à l'ONEE : 500 MDH ;
- Couverture de l'impact des mesures d'accompagnement : 200 MDH.

* Compte tenu d'une dotation de 438,363 MDH correspondant aux prélèvements effectués sur le chapitre des Dépenses Imprévues et Dotations Provisionnelles.

** Compte tenu de l'augmentation du taux de cotisation annuel de 1% en 2016 et en 2017, ainsi que celle prévue en 2018.

► **Prévoyance sociale : 2.100,002 MDH;**

dont :

- Contribution de l'Etat à l'assurance maladie obligatoire de base du secteur public : 1.000,002 MDH ;
- Contribution patronale au profit de la Mutuelle des FAR afférente au secteur commun : 600 MDH ;
- Contribution de l'Etat à l'assurance maladie obligatoire de base des étudiants : 100 MDH et des indépendants : 100 MDH ;
- Contribution de l'Etat à la couverture médicale de base au profit des personnes victimes de violation des droits de l'Homme : 100 MDH.

► **Rentes, indemnités et allocations diverses : 1.297 MDH.**

Il s'agit, essentiellement, de :

- Allocations spéciales et forfaitaires accordées, respectivement, aux anciens combattants et aux pupilles de la nation : 502 MDH ;
- Pensions exceptionnelles, supplément de pensions et allocation spéciale en cas de décès : 400 MDH ;
- Allocation d'appoint accordée à certains anciens militaires, anciens combattants et à leurs ayants cause : 204 MDH ;
- Rente viagère aux veuves des martyrs et aux blessés de guerre grands invalides : 60 MDH.

I.1.3. Réalisations au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 31 juillet 2018 :

A fin juillet 2018, les crédits engagés au titre du budget de fonctionnement des Charges Communes ont atteint 27.226,069 MDH, compte tenu d'une dotation de 360,026 MDH correspondant aux prélèvements effectués sur le chapitre des Dépenses Imprévues et Dotations Provisionnelles, soit un taux de réalisation de 73,62%.

La répartition des versements effectués jusqu'à cette date, dans le cadre dudit budget, se présente comme suit :

Opérations	Débloques effectués (en MDH)	Part dans le total des débloques (en %)
1)-Contribution aux régimes de retraite de la CMR :	16.310,690	59,91%
• Régimes contributifs	13.308,408	
• Régimes non contributifs	372,281	
• Couverture du déficit du régime des pensions militaires	2.630,001	
2)-Soutien aux prix à la consommation et mesures d'accompagnement :	6.942,163	25,50%

Opérations	Débloqués effectués (en MDH)	Part dans le total des débloqués (en %)
• Compensation du gaz butane	4.800,000	
• Compensation du sucre	1.400,000	
• Compensation de la Farine nationale et du blé tendre	600,000	
• Prise en charge de l'impact des mesures d'accompagnement à travers le soutien du secteur du transport	100,000	
• Subvention allouée à la production locale de graines utilisées pour la production de l'huile végétale (tournesol et colza)	22,163	
• Subvention du sucre et de l'huile destinés aux provinces sahariennes	20,000	
3)-Contribution aux dépenses de la CNOPS et de la Mutuelle des FAR :	1.455,407	5,35%
• CNOPS	1.020,002*	
• Mutuelle des FAR	435,405	
4)-Couverture des dépenses engagées par l'Administration de la Défense Nationale et le Ministère de l'Intérieur dans le cadre de l'opération de rapprochement des populations sahraouies	500,000	1,84%
5)-Pensions exceptionnelles, supplément de pensions et allocation spéciale en cas de décès	271,821	1,00%
6)-Règlement des droits mensuels au titre de l'allocation d'appoint versée à certains anciens militaires, anciens combattants et à leurs ayants cause, ainsi que des rappels au titre de ladite allocation versés aux nouveaux bénéficiaires	210,000	0,77%
7)-Organisation de grands événements dans les différentes préfectures et provinces du Royaume	200,000	0,73%
8)-Règlement des allocations spéciales et forfaitaires accordées, respectivement, aux anciens combattants et aux pupilles de la nation	167,000	0,61%
9)-Règlement des dépenses afférentes au transport des étudiants originaires des régions du sud du Maroc	160,026	0,59%
10)-Financement de la souscription à la couverture médicosociale complémentaire universelle et règlement de l'allocation de décès au profit des ayants cause des anciens militaires	58,000	0,21%
11)-Règlement du coût du transfert à la CNRA de la gestion des dossiers des ex-employés des CDM victimes d'AT ou de MP, des frais engagés par ladite Caisse dans la gestion desdits dossiers et de l'avance stipulée dans la convention du 28 mai 2004	51,464	0,19%
12)-Autres dépenses	899,498	3,30%
Total	27.226,069**	100%

* Dont 20 MDH au titre de la couverture et de la prise en charge des coûts d'assurance maladie vis-à-vis des victimes de violations des droits de l'Homme.

** Compte tenu des prélèvements effectués sur le chapitre des Dépenses Imprévues et Dotations Provisionnelles.

I.2. REPARTITION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2017 ET DE LA PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 JUILLET 2018

I.2.1. Préservation du pouvoir d'achat des citoyens : Dépenses de la compensation

Les crédits prévus pour la couverture de la charge de compensation au niveau du budget de fonctionnement des Charges Communes au titre de l'année 2018, ont enregistré une baisse de l'ordre de 6% par rapport à l'année 2017.

Les versements effectués dans ce cadre au cours de l'année 2017 et de la période allant du 1^{er} janvier au 31 juillet 2018, compte tenu de l'impact des mesures d'accompagnement et de l'appui direct en faveur de l'ONEE, s'élèvent à 20.938,496 MDH, et sont ventilés comme suit :

(en MDH)	
ANNEE	SUBVENTIONS ALLOUEES
2017	13.996,333
2018	6.942,163*
TOTAL	20.938,496

(*) : Au 31 juillet 2018.

I.2.2. Contribution de l'Etat aux régimes de retraite et à la prévoyance sociale

Le budget de fonctionnement des Charges Communes comprend, également, les crédits nécessaires à la prise en charge par l'Etat, des contributions aux régimes de retraite gérés par la CMR, à la CNOPS et à la Mutuelle des FAR.

I.2.2.1. Contribution aux régimes de retraite gérés par la CMR

Conformément aux dispositions des lois n° 011-71 et n° 013-71 du 30 décembre 1971 telles qu'elles ont été modifiées et complétées, instituant, respectivement, les régimes de pensions civiles et militaires, l'Etat contribue à la constitution des droits à pensions de retraite pour le personnel affilié auxdits régimes. Cette contribution est versée actuellement sur la base d'un taux, respectivement, de 13% et de 20% du salaire mensuel brut du personnel civil et militaire. Elle sera portée à 14% en 2019 pour le personnel civil.

Par ailleurs, et en vertu des dispositions de la loi n° 43-95 du 07 août 1996 portant réorganisation de la CMR, celle-ci assure, pour le compte de l'Etat, la gestion des pensions civiles et militaires d'invalidité, les pensions attribuées aux résistants et à leurs veuves, descendants et ascendants, les allocations forfaitaires attribuées à certains anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération et à leurs ayants cause, ainsi que les autres régimes non contributifs.

La contribution effective cumulée de l'Etat aux régimes de retraite (contributifs et non contributifs) gérés par la CMR dont le montant global s'élève à 25.564,446 MDH au titre de l'année 2017 et de la période allant du 1^{er} janvier au 31 juillet 2018, est retracée dans le tableau ci-après :

	(en MDH)		
	2017	2018(*)	Montant cumulé
Régimes contributifs :			
• Personnel civil	6.942,528	9.000,000	15.942,528
• Personnel militaire	3.484,974	3.574,404	7.059,378
• Personnel des Forces auxiliaires	699,714	734,004	1.433,718
Sous Total	11.127,216	13.308,408	24.435,624
Régimes non contributifs:			
• Pensions d'invalidité	540,789	268,078	808,867
• Pensions et allocations des résistants	210,836	101,915	312,751
• Autres régimes non contributifs	4,916	2,288	7,204
Sous Total	756,541	372,281	1.128,822
TOTAL	11.883,757	13.680,689	25.564,446

(*) : Crédits engagés au 31 juillet 2018.

I.2.2.2. Contribution à la CNOPS et à la Mutuelle des FAR au titre de la prévoyance sociale

Les versements réalisés et les engagements au profit de la CNOPS au titre du financement de la contribution patronale de l'Etat à l'assurance maladie obligatoire de base du secteur public (AMO), compte non tenu de la prise en charge des coûts d'assurance maladie vis-à-vis des victimes de violation des droits de l'Homme, s'élèvent à 3.565,002 MDH au cours de l'année 2017 et de la période allant du 1^{er} janvier au 31 juillet 2018.

S'agissant de la Mutuelle des FAR (secteur commun), la contribution patronale de l'Etat a atteint 1.002,667 MDH au cours des périodes considérées.

I.2.3. Dépenses et charges diverses

Il s'agit, notamment, de :

- La couverture du déficit du régime des pensions militaires et des frais de gestion des régimes non contributifs, ainsi que la prise en charge de l'impact de la revalorisation des pensions minimales ;

Les versements effectués dans ce cadre au cours de l'année 2017 et de la période allant du 1^{er} janvier au 31 juillet 2018, sont retracés dans le tableau ci-après :

	(en MDH)		
	2017	2018(*)	Montant cumulé
Prise en charge du déficit du régime des pensions militaires	1.986,000	2.630,001	4.616,001
Prise en charge de l'impact de la revalorisation des pensions minimales	271,544	-	271,544
Couverture des frais de gestion des régimes non contributifs	13,820	-	13,820
TOTAL	2.271,364	2.630,001	4.901,365

(*) : Crédits engagés au 31 juillet 2018.

- Les charges afférentes aux pensions et allocations diverses telles que les allocations spéciales et forfaitaires au profit, respectivement, des anciens combattants et des pupilles de la nation, l'allocation spéciale en cas de décès, la rente viagère aux veuves des martyrs et aux blessés de guerre - grands invalides, les indemnités aux victimes des huiles frelatées ainsi que l'allocation d'appoint au profit des anciens militaires et anciens combattants des FAR pensionnés et à leurs ayants cause (838,189 MDH versés en 2017 et 648,821 MDH en 2018*);
- Les subventions et transferts, à savoir les versements au profit de certains comptes spéciaux du Trésor (Fonds de soutien à la sûreté nationale, Fonds de soutien aux services de la concurrence, du contrôle des prix et des stocks de sécurité, Différence de change sur vente et achat de devises) et à l'AMCI, ainsi que les remboursements au titre de la compensation de la réduction du loyer (1.074,522 MDH versés en 2017 et 10,567 MDH en 2018*);
- La rémunération des services rendus, telle que les remises aux distributeurs auxiliaires sur la débite du timbre, les frais judiciaires et honoraires d'avocats, de juristes et d'experts, ainsi que ceux afférents aux comptes courants postaux et aux dépenses publiques à l'étranger (24,661 MDH payés en 2017 et 11,190 MDH en 2018*);
- Les opérations fiscales, financières et autres dépenses à la charge de l'Etat, en l'occurrence le règlement et l'exécution des décisions judiciaires et administratives, ainsi que l'achat de timbres fiscaux (16,449 MDH réglés en 2017 et 20,022 MDH en 2018*).

* Au 31 juillet 2018.

CHAPITRE II - LE BUDGET DES CHARGES COMMUNES : INSTRUMENT D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES ET DES PROJETS STRUCTURANTS

Les crédits du chapitre d'investissement des Charges Communes sont destinés, essentiellement, à la couverture des dépenses afférentes à la participation du Ministère de l'Economie et des Finances au financement de certains projets structurants, à l'appui, dans un cadre conventionnel, à la mise en œuvre de plusieurs stratégies sectorielles, à la restructuration d'établissements publics et à l'apurement de leurs dettes, ainsi qu'à d'autres transferts.

II.1. PREVISIONS ET REALISATIONS DU CHAPITRE DES CHARGES COMMUNES - INVESTISSEMENT AU TITRE DES ANNEES 2017 ET 2018

II.1.1. Prévisions et réalisations au titre de l'année 2017

Le montant des crédits ouverts au titre du budget d'investissement des Charges Communes pour l'année 2017, s'élève à 20.176,000 MDH.

Au 31 décembre 2017, les crédits engagés au niveau dudit budget se chiffraient à 20.620,059 MDH, dont 1.000,000 MDH sous forme de versements effectués à partir du compte d'affectation spéciale intitulé « Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A », soit un taux de réalisation de 97,37%.

Les versements effectués à cette date, dans le cadre du chapitre des Charges Communes - Investissement, se présentent comme suit :

Opérations	Débloqués effectués (en MDH)	Part dans le total des débloqués (en %)
1)- Versements au profit des comptes spéciaux du Trésor suivants :	6.064,200	29,41%
• Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions	2.000,000	
• Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain	1.800,000	
• Fonds pour le développement rural et des zones de montagne	1.500,000	

Opérations	Débloqués effectués (en MDH)	Part dans le total des débloqués (en %)
<ul style="list-style-type: none"> Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain 	650,000	
<ul style="list-style-type: none"> Fonds pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes 	114,200	
2)- Réalisation d'une voie express entre Tiznit et Laayoune, ainsi que l'élargissement et le renforcement à 9 m de la RN 1 entre Laayoune et Dakhla	400,000	1,94%
3)- Financement du programme de développement spatial de la province d'Al-Hoceima	350,000	1,70%
4)- Ristournes d'intérêt (Logement social)	182,394	0,88%
5)- Autres transferts dont notamment :	13.623,465	66,07%
<ul style="list-style-type: none"> Contribution du budget général au titre de la prise en charge du crédit TVA de l'ONEE né entre le 1^{er}/01/2004 et le 31/12/2013 	460,770	
<ul style="list-style-type: none"> Règlement de la 2^{ème} échéance de la dette contractée par l'ONCF dans le cadre du protocole d'accord signé avec l'Etat le 13/11/2015 prenant en charge le crédit TVA 2013 	316,690	
<ul style="list-style-type: none"> Financement du programme d'investissement 2014-2020 de l'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica, ainsi que l'apurement d'une partie des reports sur les engagements de ladite agence 	232,000	
<ul style="list-style-type: none"> Financement des travaux d'aménagement divers pour la mise en œuvre du programme intégré de développement urbain de la ville de Rabat 2014-2018 	200,000	
<ul style="list-style-type: none"> Financement de la part de l'Etat dans l'augmentation du capital social de l'Agence Spéciale Tanger Méditerranée (TMSA) et de la société Tanger Med 2 (TM2) 	197,250	
<ul style="list-style-type: none"> Versement au profit de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume 	150,000	
<ul style="list-style-type: none"> Financement du programme d'urgence pour la mise à niveau des zones frontalières de la région de l'Oriental 	125,000	
<ul style="list-style-type: none"> Versement au profit du service de l'Etat géré de manière autonome intitulé « Organisation de la 22^{ème} Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques » 	104,000	
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation du Grand Théâtre de Rabat 	100,000	
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation du Grand Théâtre de Casablanca 	100,000	
<ul style="list-style-type: none"> Versement au profit du Fonds DAMANE ASSAKANE 	100,000	
Total	20.620,059	100%

II.1.2. Prévisions au titre de l'année 2018

Le montant des crédits programmés au titre du chapitre d'investissement des Charges Communes pour l'année 2018, enregistre une baisse de 3,63% par rapport à l'année budgétaire 2017, pour s'établir à 19.443 MDH.

Cette baisse résulte, principalement, du transfert de plusieurs dépenses imputées en 2017 sur le budget d'investissement des Charges Communes, aux budgets d'investissement des départements ministériels concernés au titre de l'année 2018, en application des dispositions de la loi organique n° 130-13 relative à la loi de finances.

Les principales composantes du chapitre d'investissement des Charges Communes sont les suivantes :

► Participations et concours divers : 4.514 MDH ;

Cette rubrique comprend, essentiellement, les transferts pour le financement des opérations ci-après :

- Prise en charge par l'Etat du crédit TVA cumulé jusqu'au 31 décembre 2013, détenu par l'ONEE : 459,781 MDH et l'ONCF : 307 MDH ;
- Financement du programme de développement spatial de la province d'Al Hoceima : 250 MDH ;
- Aménagement du site de la lagune de Marchica : 232 MDH ;
- Versement au profit du Fonds Damane Assakane : 200 MDH ;
- Financement du programme intégré de développement urbain de la ville de Rabat 2014-2018 : 200 MDH;
- Versement au profit du Fonds de garantie PME : 160 MDH ;
- Réalisation du Grand Théâtre de Rabat : 152 MDH ;
- Versement au profit de la Fondation Nationale des Musées : 150 MDH ;
- Financement du programme régional de résorption de l'habitat insalubre à Marrakech Tensift-El Haouz : 100 MDH.

► Versements au profit des comptes spéciaux du Trésor suivants :

- Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions : 2.500 MDH ;
- Fonds de soutien à l'Initiative nationale pour le développement humain : 1.800 MDH ;
- Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain : 990 MDH ;
- Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes : 300 MDH.

► Ristournes d'intérêts : 230 MDH.

II.1.3. Réalisations au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 31 juillet 2018

A fin juillet 2018, les crédits engagés au titre du budget d'investissement des Charges Communes s'élèvent à 14.038,706 MDH, soit un taux de réalisation de 72,20%.

Les principaux versements effectués à cette date, dans le cadre dudit budget, se présentent comme suit :

Opérations	Débloqués effectués (en MDH)	Part dans le total des débloqués (en %)
1)-Versements au profit des comptes spéciaux du Trésor ci-après :	2.940,000	20,94%
• Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions	1.500,000	
• Fonds de soutien à l'Initiative nationale pour le développement humain	900,000	
• Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain	440,000	
• Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes	100,000	
2)-Contribution du Ministère de l'Economie et des Finances au financement du programme de développement spatial de la province d'Al-Hoceima	170,000	1,21%
3)- Ristournes d'intérêt (Logement social)	154,062	1,10%
4)-Autres transferts dont notamment :	10.774,644	76,75%
• Règlement de la 1 ^{ère} tranche de la participation du Royaume du Maroc à l'augmentation du capital social de la Société Séoudio-Marocaine d'Investissement pour le Développement (ASMA INVEST)	200,000	
• Versement au profit de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume en vue de l'apurement d'une partie des arriérés relatifs aux reliquats des subventions d'investissement des exercices antérieurs	150,000	
• Financement du programme d'investissement 2014-2020 de l'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica, ainsi que l'apurement d'une partie des reports sur les engagements de ladite agence	132,000	
• Contribution du budget général au titre de la prise en charge du crédit TVA de l'ONEE né entre le 1 ^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013	125,000	
• Contribution du Ministère de l'Economie et des Finances au financement du programme d'urgence pour la mise à niveau des zones frontalières de la région de l'Oriental	120,000	
• Financement du programme régional de résorption de l'habitat insalubre à Marrakech Tensift-El Haouz	97,670	
Total	14.038,706	100%

II.2. REPARTITION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2017 ET DE LA PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 JUILLET 2018

Eu égard à leur nature, les crédits d'investissement du budget des Charges Communes peuvent être ventilés en trois grandes catégories de dépenses :

- Financement des grands projets structurants ;
- Appui au financement des politiques publiques et des stratégies sectorielles ;
- Apurement des dettes, restructuration et transferts divers.

II.2.1. Financement des grands projets structurants

En raison de leur caractère horizontal, les dépenses afférentes au financement des grands projets structurants émargent sur le budget d'investissement des Charges Communes. Elles sont prévues généralement dans le cadre de conventions conclues entre l'Etat et les parties concernées.

Les versements effectués au cours de l'année 2017 et de la période allant du 1^{er} janvier au 31 juillet 2018, pour le financement des grands projets structurants par prélèvement sur ledit budget, sont présentés dans le tableau ci-après :

	(En MDH)	
	2017	2018 ^(*)
• Aménagement du site de la lagune de Marchica	232,000	132,000
• Financement des travaux d'achèvement du port Tanger MED II	197,250	-
• Réalisation du Grand Théâtre de Rabat	100,000	-
• Réalisation du Grand Théâtre de Casablanca	100,000	-
• Prise en charge de certains projets non achevés entrant dans le cadre du Compact de la Millenium Challenge Corporation (MCC), en particulier les travaux d'aménagement de la place Lalla Yeddouna à Fès	70,000	-
TOTAL	699,250	132,000

(*) Au 31 juillet 2018.

II.2.2. Appui au financement des politiques publiques et des stratégies sectorielles

Il s'agit, notamment, des opérations et actions liées à la promotion de l'investissement, de l'emploi et des petites et moyennes entreprises (PME), à la mise à niveau régionale, urbaine et rurale, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Le tableau ci-après retrace les dépenses réalisées au titre du financement des principales politiques publiques et stratégies sectorielles au cours de l'année 2017 et de la période allant du 1^{er} janvier au 31 juillet 2018 :

	(en MDH)	
	2017	2018 ^(*)
- Promotion de l'investissement, de l'emploi et des PME :		
• Fonds de garantie PME	80,000	-
• Fonds « Emergence Invest »	40,000	-
- Mise à niveau régionale, urbaine et rurale :		
• Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions	2.000,000	1.500,000
• Programme d'urgence pour la mise à niveau des zones frontalières de la région de l'Oriental	125,000	120,000
• Fonds pour le développement rural et des zones de montagne	1.500,000	-
• Programme intégré de développement urbain de la Ville de Rabat 2014-2018	200,000	-
• Programme de développement spatial de la province d'Al Hoceima	350,000	170,000
• Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume	150,000	150,000
- Amélioration des conditions de vie des citoyens :		
• Fonds de soutien à l'INDH	1.800,000	900,000
• Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes	114,200	100,000
• Programme régional de résorption de l'habitat insalubre à Marrakech Tensift-El Haouz	25,240	97,670
• Programme de réhabilitation du bâti menaçant ruine de la médina de Fès	20,000	-
• Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain	650,000	440,000
• Réalisation d'une voie express entre Tiznit et Laayoune, ainsi que l'élargissement et le renforcement à 9 m de la RN 1 entre Laayoune et Dakhla	400,000	-
• Ristournes d'intérêts sur les prêts à la construction et autres ristournes	182,394	154,062
• Fonds « DAMANE ASSAKANE »	100,000	-
TOTAL	7.736,834	3.631,732

(*) Au 31 juillet 2018.

II.2.3. Apurement des dettes, restructuration et transferts divers

Les crédits programmés à cet effet concernent, essentiellement, les opérations suivantes :

- Prise en charge par l'Etat du crédit TVA cumulé jusqu'au 31/12/2013, détenu par l'ONEE et l'ONCF (460,770 MDH versés en 2017 en faveur de l'ONEE et 316,690 MDH accordés à l'ONCF, ainsi que 125 MDH octroyés à l'ONEE en 2018*) ;

* Au 31 juillet 2018.

- Participation du Royaume du Maroc à l'augmentation du capital social de la Société Séoudio-Marocaine d'Investissement pour le Développement (ASMA INVEST) (200,000 MDH débloqués en 2018*)
- Règlement de la 1^{ère} tranche de la participation additionnelle du Maroc aux Fonds AL QODS et AL AQSA (57,663 MDH versés en 2018*) ;
- Versement au profit de la Fondation Cheikh Khalifa Ibn Zaid (50 MDH octroyés en 2017 et 70 MDH en 2018*) ;
- Couverture des charges afférentes aux dépenses d'investissement de la Fondation Nationale des Musées (37,556 MDH accordés en 2017 et 9 MDH en 2018*) ;
- Apurement de la dette en principal et commissions de la Société d'Exploitation des Mines du Rif (SEFERIF) vis-à-vis de la Caisse Centrale de Garantie (CCG) totalisant 62,6 MDH sur une période de 10 ans, à raison de 6,26 MDH par an, à partir de l'année 2012 ;
- Couverture des dépenses d'investissement du service de l'Etat géré de manière autonome intitulé « Organisation de la vingt-deuxième conférence des Nations Unies sur les changements climatiques », ainsi que la liquidation des marchés relatifs à l'organisation de la COP 22 (104 MDH versés en 2017) ;
- Contribution du Royaume du Maroc à l'organisation de manifestations internationales de judo (54,785 MDH débloqués en 2017).

* Au 31 juillet 2018.

CHAPITRE III - PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET DES CHARGES COMMUNES AU TITRE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2019

III.1. VOLUME GLOBAL

Les crédits inscrits au titre des chapitres de fonctionnement et d'investissement du budget des Charges Communes pour l'année 2019 s'élèvent, respectivement, à 44.095,142 MDH et 20.419,956 MDH.

III.2. CREDITS DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits inscrits au titre du chapitre des Charges Communes - Fonctionnement pour l'année 2019, enregistre une augmentation de 7.471,522 MDH ou 20,40% par rapport à l'année 2018.

Cette hausse est imputable, essentiellement, à l'augmentation des prévisions relatives à la charge de compensation et à la contribution de l'Etat à l'assurance maladie obligatoire de base du secteur public, ainsi que celles afférentes à la contribution patronale de l'Etat au régime des pensions civiles géré par la CMR et à la prise en charge du déficit du régime des pensions militaires.

Les principales rubriques du chapitre des Charges Communes - Fonctionnement sont constituées par les transferts au titre de :

► **Contribution de l'Etat aux régimes de retraite gérés par la CMR : 18.439,402 MDH;**

Outre la charge normale de l'exercice au titre des régimes contributifs*, cette enveloppe prend en charge, également, le déficit du régime des pensions militaires, l'impact du relèvement de la pension minimale ainsi que les dépenses des régimes non contributifs.

► **Soutien des prix et mesures d'accompagnement : 18.370 MDH;**

Ce montant est ventilé comme suit :

- Couverture de la charge de compensation du gaz butane et de certaines denrées alimentaires de base telles que le sucre, la farine nationale et le blé tendre : 17.670 MDH ;
- Prise en charge de l'appui direct accordé à l'ONEE : 500 MDH ;
- Couverture de l'impact des mesures d'accompagnement : 200 MDH.

* Compte tenu de l'augmentation du taux de cotisation annuel de 1% en 2016, 2017 et 2018, ainsi que celle prévue en 2019.

► **Prévoyance sociale : 3.022,344 MDH;**

dont :

- Contribution de l'Etat à l'assurance maladie obligatoire de base du secteur public : 1.767,593 MDH ;
- Contribution patronale de l'Etat au profit de la Mutuelle des FAR afférente au secteur commun : 604,751 MDH ;
- Contribution de l'Etat à l'assurance maladie obligatoire de base des étudiants : 150 MDH et des indépendants : 200 MDH ;
- Contribution de l'Etat à la couverture médicale de base au profit des personnes victimes de violation des droits de l'Homme : 100 MDH.

► **Rentes, indemnités et allocations diverses : 1.181,500 MDH.**

Il s'agit, essentiellement, de :

- Pensions exceptionnelles, supplément de pensions et allocation spéciale en cas de décès : 400 MDH ;
- Allocations spéciales et forfaitaires accordées, respectivement, aux anciens combattants et aux pupilles de la nation : 386,500 MDH ;
- Allocation d'appoint accordée à certains anciens militaires, anciens combattants et à leurs ayants cause : 204 MDH ;
- Rente viagère aux veuves des martyrs et aux blessés de guerre grands invalides : 60 MDH.

III.3. CREDITS D'INVESTISSEMENT

Le montant des crédits programmés au titre du chapitre d'investissement des Charges Communes pour l'année 2019, enregistre une hausse de 5,02% par rapport à l'année budgétaire 2018, pour s'établir à 20.419,956 MDH.

Les principales composantes du chapitre d'investissement des Charges Communes sont les suivantes :

► **Participations et concours divers : 4.004,956 MDH ;**

Cette rubrique comprend, essentiellement, les transferts pour le financement des opérations ci-après :

- Prise en charge par l'Etat du crédit TVA cumulé jusqu'au 31 décembre 2013, détenu par l'ONEE : 399,753 MDH et l'ONCF : 295,746 MDH ;
- Financement du programme de développement spatial de la province d'Al Hoceima : 250 MDH ;

- Aménagement du site de la lagune de Marchica : 232 MDH ;
 - Versement au profit du Fonds de garantie PME : 200 MDH ;
 - Versement au profit de la Fondation Nationale des Musées : 200 MDH ;
 - Réalisation du Grand Théâtre de Rabat : 100 MDH ;
 - Financement du programme régional de résorption de l'habitat insalubre à Marrakech Tensift-El Haouz : 100 MDH ;
- ▶ Versements au profit des comptes spéciaux du Trésor suivants :
- Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions : 2.430 MDH ;
 - Fonds de soutien à l'Initiative nationale pour le développement humain : 1.800 MDH ;
 - Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain : 900 MDH ;
 - Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes : 400 MDH ;
 - Fonds de solidarité interrégionale : 270 MDH ;
- ▶ Ristournes d'intérêts : 225 MDH.

Le Ministère de l'Economie et des Finances met à votre disposition plusieurs canaux de communication et d'information

Le Portail Internet

www.finances.gov.ma

La page Facebook

www.facebook.com/financesmaroc

Le compte Twitter

Twitter '@financesmaroc'

Le site LOF

<http://lof.finances.gov.ma>